



---

## **Commission économique pour l'Europe**

Comité des transports intérieurs

### **Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports**

Trente-quatrième session

Genève, 15-17 septembre 2021

Point 3 c) de l'ordre du jour provisoire

**Développement de réseaux et/ou de liaisons de transport :  
projets d'autoroute transeuropéenne et de Chemin de fer transeuropéen**

## **Informations sur l'état d'avancement du projet de Chemin de fer transeuropéen**

### **Communication du Directeur du projet TER**

#### **I. Objectifs du projet**

1. Le projet de Chemin de fer transeuropéen (TER) vise principalement à améliorer la qualité et l'efficacité des transports, à faciliter l'intégration des systèmes d'infrastructures de transport européennes et à mettre en place un système international de transport ferroviaire et combiné homogène et efficace, conformément aux accords paneuropéens relatifs aux infrastructures de la Commission économique pour l'Europe (CEE).
2. Parmi les principaux objectifs du projet TER figurent les suivants :
  - Faciliter la mise au point et le développement d'un système ferroviaire international cohérent et efficace dans le cadre d'un système de transport combiné entre les pays d'Europe centrale et orientale (entre pays traversés par le projet TER et entre ceux-ci et d'autres pays européens) ;
  - Jouer un rôle important pour réduire la congestion du trafic en Europe centrale et orientale ;
  - Atténuer les problèmes d'environnement et de sécurité sur les principales lignes internationales de chemin de fer des pays concernés.

#### **II. Activités menées en 2020**

3. La quarante-neuvième session du Comité directeur du projet TER s'est tenue en ligne en juillet 2020. Y ont été prises les principales décisions suivantes :
  - a) Mise en place du comité de sélection chargé de choisir le meilleur candidat en tant que consultant pour élaborer la stratégie du projet TER à l'horizon 2025 ;



b) Approbation des mandats du projet de système d'information géographique (SIG) et de l'étude sur la conformité des infrastructures TER aux paramètres techniques recensés dans les accords internationaux.

4. La cinquantième session du Comité directeur du projet TER s'est tenue en ligne en novembre 2020. Y ont été prises les principales décisions suivantes :

a) Accord pour le lancement des activités suivantes :

i) Étudier la conformité des normes relatives aux infrastructures des pays du projet TER aux paramètres techniques recensés dans les accords juridiques internationaux. L'objectif de cette étude est de recenser les solutions non conformes aux normes sur le réseau TER par rapport aux normes de l'Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer (AGC) et de l'Accord européen sur les grandes lignes de transport international combiné et les installations connexes (AGTC), afin de cerner et d'évaluer les projets et investissements potentiels permettant d'atteindre les normes concernées. En outre, il s'agit d'évaluer l'interopérabilité entre le TER et le réseau transeuropéen de transport (RTE-T) de l'Union européenne ;

ii) Lancement du projet concernant la présentation des données TER au format SIG. Son principal résultat sera une application en ligne comprenant une base de données associée et un manuel d'utilisation permettant aux utilisateurs de filtrer, visualiser, cartographier et exporter des données pour appuyer les décideurs du secteur ferroviaire ;

iii) Élaboration de la stratégie du projet TER à l'horizon 2025. Son objectif est de proposer des activités, des projets, des outils et des ateliers concordant avec d'autres projets et initiatives de la CEE, de promouvoir une démarche intermodale et d'aider les pays participant au projet TER à faire face à la réalité de l'après-COVID-19 ;

b) La validité de l'annexe actuelle (programme de travail) de l'accord du Fonds d'affectation spéciale de coopération du projet TER a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2021 ;

c) Il a été demandé à M<sup>me</sup> M. Kopczynska, Directrice adjointe du projet TER, d'assurer l'intérim jusqu'à la nomination du nouveau Directeur.

5. La cinquante et unième session extraordinaire du Comité directeur du projet TER s'est tenue en ligne en décembre 2020. Elle a été consacrée exclusivement à la phase 2 du plan directeur du réseau ferroviaire TER à grande vitesse. À l'issue de la réunion, il a été proposé de compléter le titre du plan directeur en y ajoutant l'expression suivante : « – Contexte général pour appuyer les études ultérieures nécessaires ». Ce document pourrait servir de base à la poursuite des travaux à l'avenir, si la décision en était prise par le Comité directeur du projet TER.

6. Outre les décisions prises lors des sessions du Comité directeur du projet TER, la procédure de sélection d'un Chef du projet TER a été lancée. Les Gouvernements croate et polonais ont présenté leurs candidats. Il est prévu d'exécuter la procédure de sélection à la cinquante-deuxième session du Comité directeur, le 2 juin 2021.

7. La pandémie de COVID-19 a été une période extrêmement compliquée en raison de l'élément d'imprévisibilité qui a rendu difficile d'atteindre les résultats prévus. De nombreuses activités ont été retardées, reportées, voire annulées, d'autres ont dû être modifiées. Il est nécessaire de redynamiser le mode de travail précédent du projet TER en organisant des réunions en face à face, sachant que le facteur humain est un élément déterminant du succès. Comme cela a été évoqué à la dernière session du Comité directeur du projet TER, tout appui en matière de conseil prévu pour les futures activités du projet devra bien concorder avec les besoins des États membres. En définitive, le projet TER est un organisme intergouvernemental et représente les intérêts des États membres tels qu'ils sont exprimés par les coordinateurs nationaux du projet.